

Assemblée communale extraordinaire du 24.04.2026 à 20h15
Salle de classe 1^{er} étage, Les Chancelles 40B

Cette assemblée communale ordinaire a été convoquée par le Journal officiel N°13 du jeudi 02.04.2026 et à domicile par tout-ménage.

Le Président salue les personnes présentes, il ouvre cette dernière à 20h15 et lit la convocation sous-mentionnée qui est acceptée sans changement.

Ordre du Jour :

1. Approbation du procès-verbal de la dernière assemblée.*
2. Prendre connaissance et voter un crédit de CHF 1,2 Millions pour le renouvellement des conduites d'eau potable et l'interconnexion avec le réseau du Clos du Doubs et donner compétence au Conseil communal pour trouver des donateurs et consolider le crédit.

15 ayants-droits sont présents. (Nicolas Oberli n'est pas là, excusé)

Sont nommés scrutateurs : Armin Häffliger et Yves Maitre

M. Demierre demande pour le point n°2 de voter par bulletin secret.

Proposition acceptée par l'assemblée.

1. Approbation du procès-verbal de la dernière assemblée : Le procès-verbal de la dernière assemblée était à disposition sur le site Internet de la commune et au secrétariat communal, il ne soulève pas de modifications et est approuvé à l'unanimité.

2. Prendre connaissance et voter un crédit de CHF 1,2 Millions pour le renouvellement des conduites d'eau potable et l'interconnexion avec le réseau du Clos du Doubs et donner compétence au Conseil communal pour trouver des donateurs et consolider le crédit : M. le Président donne la parole à Laurent Schaffter et Johan Gigandet du bureau d'ingénieur RWB qui expliquent que le projet d'interconnexion et d'eau de secours est rendu nécessaire par l'obligation de disposer d'une réserve incendie et d'une pression suffisante. La commune ne disposant que d'une source, la sécurité d'approvisionnement doit être assurée également ; ce sera le cas avec l'interconnexion avec Clos-du-Doubs et subsidiairement le réseau A16.

Ce projet est lié au financement spécial « Eau » et se doit d'être autofinancé. Les taxes seront ajustées au terme de la réalisation. Une partie de l'investissement consiste également à renouveler des conduites existantes et anciennes. Les coûts nouveaux représentent CHF 390'000.00 environ. A cela s'ajoutent CHF 50'000.00 pour un système de monitoring de la source souhaité par l'office de l'environnement.

Le projet estimé à CHF 1'200'000.00 sera, selon les renseignements obtenus, subventionné comme suit :

ENV	CHF 107'715.00
OFAG	CHF 288'565.86
ECR	CHF 141'489.92
ECA	CHF 74'537.50
Total	CHF 612'308.28

Il ne resterait à la charge de Soubey un montant de CHF 588'000.00. L'Office de l'environnement a souhaité accélérer le projet, car les subventions diminuent d'année en année. Ils avaient été initiés en 2021, mais suspendus en raison d'autres réalisations importantes en cours (chemins notamment). Des soutiens seront demandés à Patenschaft et à la commune de Binningen qui aide Soubey de longue date.

Les modalités de remboursement du crédit seront définies avec l'institut financier qui consentira à financer le projet et en fonction de l'investissement net final.

La proposition est rejetée, car 2 fois égalité : 7 oui et 7 non, 1 blanc.
Selon règlement communal, le proposition est rejetée.

M. le Président clôt l'Assemblée communale à 20h30.

Le Président : Le Secrétaire du jour :

Christophe Ioset Sylvain Choffat